

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0026023

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

193116

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2638 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAMRANI HASSANE

Date de naissance : 08-08-1958

Adresse : RCE AL FAJR

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr HASSAN CHEFFI
Médecin Généraliste
Rue 23, N° 68, Hay El Qods en
Mosquée Fatima Zahra - Sidi Ben Arous
CASABLANCA - Tel. : 022.73.78.51

Date de consultation : 2/01/2024

Nom et prénom du malade : L AMRANI Kel tammy Age :
29 JAN. 2024

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
Allai ORL + Anæst

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
29 JAN. 2024

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/01/2021	ZAHNA		15000	SAN CHERIF En Généraliste Hay El Odeh en Face Zahna - Sidi Bensouda tél : 022.73.78.5

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE GHOPPARD Rue 2 Rue 1 Al Qods Sidi S Cesamian	22.07.24	696,-

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
ctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates a dental arch with 28 numbered teeth arranged in four quadrants. The quadrants are labeled as follows:

- D (Dental Arch):** The left side of the arch, containing teeth 1 through 8.
- H (High):** The top of the arch, containing teeth 1 through 4.
- G (Gingival):** The right side of the arch, containing teeth 5 through 8.
- B (Buccal):** The bottom of the arch, containing teeth 1 through 4.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hassan CHEFFI

Médecine Générale

Diplôme en Echographie
de l'Université de Montpellier
Diabète

Thérapie par l'énergie positive (reiki)

لـدكتور حسن الشفـي

الطب العام

دبلوم في التشخيص

العلمي بالصدى جامعة مونبلي

داء السكري

العلاج بالطاقة الإيجابية (الريكي)

PHARMACIE BLOC "C"
GHOUDS SIDI BERNOUSSI
Rue 2 N° 69 Hay Quds (C)
Casablanca

Casablanca: 210012024

PHARMACIE BLOC "C"
GHOUDS SIDI BERNOUSSI
Rue 2 N° 69 Hay Quds (C)
Casablanca

LAMRANI Kel tonum

26.30 Aufmunterung
1 S x 2 d bi

22.00 Rhuminal
a 4

AS x 3 J

Al Dargotin
1 cm

35.70 a 4
26.00 E sciposet
106.80

112.8 106.80
Tma jamb
Dr Hassan CHEFFI
Médecin Généraliste
N° 69 Hay El Quds en face
Znq 29 al qadib (أمام مسجد لالة فاطمة الزهراء) سيدى البرنوصي - الدار البيضاء
Rue 23 N° 69 Hay Quds (en face Mosquée Fatima Zahra) - Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف: 05 22 73 78 51

CASABLANCA

h1

53,10
x 2

Relaxol 500

Lys a . 2

S.V.

2RM

T. 696,10

LOT 231502 1
EXP 04 2025
PPV 126.00

RESPECTER LES DATES FRACONNEMENT
PPV : 126,30 DH
LOT : E52423
PER : 05/25

LOT 231383 1
EXP 04 2026
PPV 35.70

LOT 231384 1
EXP 04 2026
PPV 35.70

LOT 232429 1
EXP 08 2026
PPV 35.70

07.04.2026
07 : 23E010

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 53DH10

6 118000 060833

LOT : 23E010
PER : 04/2026

RELAXOL 500MG/2MG
CP B20
P.P.V : 53DH10

6 118000 060833

PHARMACIE BLOC
DU SIDA
Généraliste
Dr HASSAN CHEFFI
Médecin
Mosquée Alima Zaria - 900 Bemoussi
ville 23, N° 66, El Oods en face
ASAS, ANC 1. Tel : 022-73-78-51

humix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH
6 118000 191032

Rhumix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH
6 118000 191032

humix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH
6 118000 191032

humix®
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH
6 118000 191032

LOT 231383 1
EXP 04 2026
PPV 35.70

LOT : S-10-2
PER : 05-2024
PPV : 106.00DH